



Bruxelles, le 23 mai 2022
(OR. fr)

9179/22

COMPET 344
IND 176

NOTE

Origine: la présidence

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: *Préparation du Conseil "Compétitivité" des 9 et 10 juin 2022*
Renforcer la résilience des écosystèmes industriels stratégiques
européens
Débat d'orientation

Les délégations trouveront, ci-joint, une note de la Présidence sur "Renforcer la résilience des écosystèmes industriels stratégiques européens" en vue du débat d'orientation au Conseil "Compétitivité" du 9 juin 2022.

Renforcer la résilience des écosystèmes industriels stratégiques européens

Débat d'orientation

Note de la Présidence

Pallier nos dépendances à court terme et renforcer notre résilience à long terme

La succession des crises auxquelles l'Union doit faire face appelle à des travaux approfondis pour renforcer la résilience de l'économie européenne et des écosystèmes stratégiques, tout en anticipant l'évolution de nos besoins pour mettre en œuvre les transitions écologique et numérique.

L'agression russe en Ukraine souligne le besoin d'une action résolue de l'Union en la matière, puisqu'elle révèle, au-delà des enjeux énergétiques, des vulnérabilités pour certains de nos approvisionnements. En particulier, ces vulnérabilités concernent des matières premières telles que l'aluminium, le vanadium, certains concentrés de terres rares ou encore le palladium qui constituent des intrants critiques pour différents écosystèmes industriels européens, mais également des gaz rares comme le néon, utilisé dans la fabrication de semi-conducteurs et dont 70% de la production mondiale est fourni par l'Ukraine.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont placé ces enjeux au cœur des travaux de l'Union dans la déclaration de Versailles du 11 mars 2022. Le Conseil européen a d'ailleurs appelé, dans ses conclusions du 25 mars 2022¹, "à construire une base économique plus solide et plus ouverte, notamment en réduisant notre dépendance stratégique dans les domaines les plus sensibles, comme les matières premières critiques, les semi-conducteurs, la santé, le numérique et les denrées alimentaires, et en menant une politique commerciale ambitieuse et solide, ainsi qu'en favorisant les investissements" et à se défaire "progressivement de la dépendance aux importations de gaz, de pétrole et de charbon russes, et ce dès que possible, ainsi que le prévoit la déclaration de Versailles". Dans la lignée des échanges déjà tenus sous les Présidences précédentes et durant ce semestre, il est essentiel que le Conseil "Compétitivité" joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des orientations du Conseil européen.

Des travaux importants ont été lancés depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 sur la problématique des dépendances stratégiques européennes et de leurs conséquences sur les écosystèmes industriels, qui s'est amplifiée du fait des crises économiques, géopolitiques, et d'approvisionnements actuelles. La Commission européenne a notamment proposé différentes actions dans sa stratégie industrielle de mars 2020² puis sa mise à jour de mai 2021³. Le plan de relance "*NextGenEU*" déployé à partir de l'été 2020, la révision de la politique commerciale introduite en février 2021⁴, l'accélération de la transformation durable de l'industrie avec le paquet "Fit For 55"⁵, ou encore l'introduction d'objectifs chiffrés à atteindre dans le domaine du numérique d'ici 2030 au travers de la communication de la Décennie Numérique⁶, s'inscrivent tous dans cet effort.

¹ EUCO 1/22

² Doc. 6782/20

³ Doc. 8553/21

⁴ Doc. 6308/21

⁵ Doc. 10849/21

⁶ Doc. 6974/21

Enfin, l'Union a développé son analyse des vulnérabilités à la suite des demandes du Conseil européen⁷. La Commission a ainsi proposé une analyse des dépendances stratégiques européennes en mai 2021 et l'a mise à jour en février 2022⁸.

L'Union européenne dispose ainsi d'une base de réflexion factuelle sur laquelle fonder ses actions industrielles et réglementaires de manière ciblée et proportionnée.

Les travaux au Conseil ou dans les réunions informelles organisées sous cette Présidence ont commencé à traduire ces priorités en objectifs européens clairs, ambitieux et réalistes à atteindre à l'horizon 2030 dans les écosystèmes industriels stratégiques. Un objectif clair a été défini dans la décennie numérique sur les semi-conducteurs, des initiatives sont en cours dans le secteur de la santé, du numérique ou encore de l'agro-alimentaire et un plan ambitieux a été proposé par la Commission sur l'énergie dans sa communication RePowerUE. L'atteinte de ses objectifs européens suppose d'évaluer les besoins d'investissements publics et privés associés et d'identifier les adaptations nécessaires du cadre réglementaire pour créer une incitation suffisante à la réalisation de ces investissements. Cette démarche devra être poursuivie avec une implication importante de toutes les parties prenantes.

Ce travail nécessite également d'être complété par une approche plus élargie, intégrant les différentes dimensions du marché intérieur et de son approfondissement, la garantie des valeurs sociales, climatiques et environnementales européennes dans nos approvisionnements, les enjeux de conditions de concurrence équitables ou encore le développement de partenariats stratégiques avec d'autres régions du monde.

⁷ EUCO 13/20

⁸ Doc. 6506/22

Mettre en œuvre la Déclaration de Versailles : le cas des matières premières critiques

La situation de l'Union est particulièrement fragile en ce qui concerne nos approvisionnements en matières premières : en 2021, nous produisons moins de 2 % des matières premières nécessaires à des produits tels que les batteries, les moteurs d'éoliennes ou la robotique, selon la première analyse des dépendances stratégiques européennes. Or, les matières premières alimentent la majorité des écosystèmes industriels européens. Ces dépendances stratégiques sont ainsi répercutées dans d'autres secteurs clés pour l'économie européenne tels que l'automobile et l'électronique.

La Commission européenne a déjà agi dans ce domaine, notamment avec le lancement d'un plan d'action sur les matières premières en septembre 2020 et la création d'une Alliance européenne pour les matières premières (ERMA). Cette alliance a identifié 28 projets de développement des capacités d'extraction, de raffinage et de recyclage, représentant un investissement total de 12 milliards d'euros. Elle a annoncé en début d'année le lancement d'un fonds d'investissement public/privé de 400 millions d'euros dans les matières premières des batteries de véhicules électriques.

Dans la lignée des travaux menés au Conseil, un objectif transversal d'ici 2030 à chacune des 30 matières premières identifiées comme critiques par la Commission pourrait être envisagé collectivement qui pourrait couvrir un seuil minimal, par exemple 30%, de nos besoins par des productions primaires et secondaires domestiques pour une part et un objectif de résorption de nos dépendances sur les sources d'approvisionnements uniques externes d'autre part pour leur extraction et/ou leur raffinage.

Pour atteindre cet objectif, l'Union doit aller plus loin et utiliser l'ensemble des instruments à sa disposition, en s'investissant conjointement dans (i) le développement des capacités d'extraction et de transformation de matières premières européennes, grâce notamment aux projets identifiés par l'ERMA, (ii) le soutien aux solutions d'économie circulaire, de recyclage, de substitution et d'innovation, (iii) la sécurisation des approvisionnements extra-européens via la conclusion de partenariats stratégiques et d'investissements à l'étranger, (iv) le respect des valeurs environnementales sur l'extraction locale comme pour les importations.

Dans sa communication REPowerUE publiée le 18 mai 2022, la Commission a par ailleurs annoncé travailler à une proposition législative sur les matières premières, visant à renforcer la chaîne de valeur européenne à travers l'identification de ressources naturelles, de projets de développement et d'extraction de matières premières tout en garantissant un haut-niveau de protection environnementale et la promotion de l'économie circulaire.

Points de discussion

Sur la base de ces éléments, les Ministres seront invités à se positionner sur les questions suivantes :

- *Quelles sont les actions prioritaires à mettre en œuvre pour poursuivre les travaux de la déclaration de Versailles et fixer des objectifs européens concrets de production et de réduction de nos dépendances dans les six secteurs stratégiques ?*

 - *Compte-tenu de l'annonce d'une initiative réglementaire à venir sur les matières premières, et de l'augmentation de nos besoins pour mettre en œuvre la double transition, quelles orientations souhaiteriez-vous porter afin de développer la production primaire et secondaire en Europe et renforcer la résilience de nos approvisionnements extra-européens en matières premières critiques ?*
-